



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

4 MARS 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, TENUE AU CENTRE DE LOISIRS, LE 4 MARS 2019, À DIX-NEUF HEURES (19 h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Mario Cantin

Marie Tanguay

Diane Blais

Chantal Godin

Claire Bossé

Jocelyn Lapointe

Secrétaire d'assemblée : Martin Turgeon

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER 2019
4. FINANCES
 - 4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE DE FÉVRIER
 - 4.2 COMPTES
5. RÉGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 5.1 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
 - 5.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DE LA MUNICIPALITÉ EN REGARD À LA SÉCURITÉ INCENDIE
 - 5.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°320 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS
 - 5.4 SOUMISSION DE LAJOIE FERME HORTICOLE POUR LES JARDINIÈRES
 - 5.5 OCTROI DE DIFFÉRENTS CONTRATS, PROJET DE RÉNOVATION DU GYM (I19-001)
 - 5.6 RÉPARATION D'UNE POMPE ET TRAVAUX D'AUTOMATISATION AU POSTE DE POMPAGE DE LA RUE PRINCIPALE (EXX-005)
 - 5.7 ABONNEMENT À SURVI-MOBILE
6. URBANISME
AUCUN DOSSIER
7. RAPPORTS DES COMITÉS
8. AFFAIRES NOUVELLES
 - 8.1 PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES
 - 8.2 DRAGAGE DE LA MARINA
 - 8.3 SÉCURITÉ CIVILE, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2
9. CORRESPONDANCE
 - 9.1 DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB DE NATATION MONTMAGNY
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

2019-028

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER 2019



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

N° de résolution
ou annotation

2019-029

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Cantin, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019.
ADOPTÉE

4. FINANCES

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE DE FÉVRIER

Le conseil prend acte du dépôt par le directeur général du rapport de conciliation bancaire au 28 février 2019.

2019-030

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'ACCEPTER le rapport de conciliation bancaire tel que présenté.
ADOPTÉE

4.2 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;

2019-031

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

Fournisseurs	détails	montant	
Forfait Rosmar	déneigement 3 vers.	32 614.58	
Visa	2 000 timbres	1 954.58	
	frais et remise annuel	-181.74	
	fournitures de bureau (logiciel, batterie)	353.46	
	Fête d'hiver	371.95	
	écussons cours natation	18.63	
	atelier patin Winnie (fournitures)	91.98	
	entretien ménager (balayeuse, escabeau)	400.32	
	voirie (lampes de poche)	426.20	3 435.38
Hydro-Québec	puits Blais Ouest	725.68	
	Fée des glaces	30.76	
	éclairage public	2 058.84	
	centre de loisirs	2 713.99	
	pompe Principale Ouest	218.51	
	station pompage Peupliers	745.53	
	piscine municipale	1 097.08	
	puits garage municipal	302.12	
	garage municipal	189.34	
	étangs	3 459.37	
	pompe chemin Fleuve	39.97	
	immeuble municipal	251.34	
	poste incendie	120.72	
	station pompage Anse	557.45	
	parc Jean Lesage	30.73	
	usine eau potable	1 535.86	14 077.29
Monburo	fournitures de bureau	217.50	
	tableau garage municipal	205.95	423.45
Telus	janvier, février, mars	1 521.66	
	poste incendie	81.05	1 602.71
MRC de Montmagny	collecte sélective janvier	1 045.48	
	mutations	308.00	
	inspecteur municipal	3 100.50	
	vidange fosses	960.83	
	accès internet	222.00	



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

	bacs roulants	2 647.05	8 283.86
Novicom	radio incendie		36.39
Receveur général du Canada	DAS février		2 247.60
Revenu Québec	DAS février		5 628.11
Retraite Québec	février		664.81
Xerox	photocopieur	550.73	
	fournitures de bureau	262.79	813.52
Kemira	pass-10		5 593.53
Postes Canada	envoi journal février		135.86
Réal Huot inc.	matériels voirie		1 607.70
SAAQ	immatriculation		3 466.92
Tremblay Bois Mignault	avocats		5 338.42
CWA	maintenance vanne aqueduc		3 706.68
Distribution Praxair	premiers répondants	157.11	
	garage municipal	185.31	342.42
Propane GRG	poste incendie	730.71	
	garage municipal	1 068.38	1 799.09
Isabelle Mercier	fournitures		100.37
Banque Nationale	remb. aqueduc route 132		64 883.08
Métal LPL enr.	plaques acier		313.88
Philius Blais & fils inc.	pépine piscine		206.96
Transport Adapté	janvier	288.41	
	quote-part 2019	2 600.00	2 888.41
L'Arrêt Stop	essence voirie	307.47	
	essence service incendie	100.01	407.48
Impressions Credo	journal novembre	831.27	
	Journal mars	790.14	1 621.41
Jonathan Blouin	frais de déplacement		98.44
Constant Rosa	trophée		304.68
Chambre de commerce	adhésion annuelle		125.16
Turcotte 1989 inc.	usine eau potable		1 545.44
Raymond Chabot Grant Thornton	vérification comptable		3 449.25
Martin & Lévesque inc.	chemises service incendie		292.28
Communications Imago inc.	site web		583.50
Martin Turgeon	fournitures de bureau		321.72
Gaudreau Environnement inc.	janvier	6 249.91	
	surcharge carburant	142.21	6 392.12
GSI Environnement	bac brun janvier		172.71
Bell mobilité	cellulaire		96.50
Icetek climatisation inc.	ventilation gym		2 356.22
Entreprises Donald Bolduc	sciage plancher		908.30
Effervère Design	identité visuelle		1 252.99
Eurofins Environex	analyse eau potable	80.48	
	analyse eaux usées	131.07	211.55
Sylvie Lemire	logiciel nuance		196.86
Plomberie chauffage D. Roy	Lyva gym		3 242.11
Dominique Blais	tablettes bibliothèque		192.61
Publicité Plastique Blais	présentoir pamphlets		248.35
Constructions Jean Boucher	gym		4 927.68
Régie gestion mat. rés. Mauricie	janvier 2019		2 731.03
Avantis coopérative	quincaillerie		639.95

Certificats de disponibilité de crédits

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 192 529,36 \$

Martin Turgeon

ADOPTÉE

5. RÈGLEMENTS – SOUMISSION – CONTRATS

5.1 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LÉRM)*, le secrétaire-trésorier atteste le dépôt à la séance du conseil du 4 mars 2018 de l'ensemble des *Déclaration des intérêts pécuniaires*



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

des membres du conseil municipal de Berthier-sur-Mer. Un relevé certifié sera transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

5.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DE LA MUNICIPALITÉ EN REGARD À LA SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport d'activités 2018 de la Municipalité relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risque de la MRC a été préparé par notre service des incendies et doit être déposé.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable de certaines actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité incendie* indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activité faisant état de ces actions et le remettre à la MRC;

2019-032

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le rapport d'activités 2018 et le déposer à la MRC.

ADOPTÉE

5.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°320 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Marie Tanguay, conseillère au siège n°6, le 4 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 320 a été déposé et présenté par le secrétaire d'assemblée, à la demande du conseil municipal, le 4 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

2019-033

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER l'adoption du règlement n°320 sur les modalités de publication des avis publics, le règlement sera joint en annexe au procès-verbal de la séance du 4 mars 2019.

ADOPTÉE

5.4 SOUMISSION DE LAJOIE FERME HORTICOLE POUR LES JARDINIÈRES

Proposition de Lajoie ferme horticole pour la préparation des 16 jardinières à installer aux poteaux électriques du centre du village.

2019-034

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le projet au montant de 816 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

5.5 OCTROI DE DIFFÉRENTS CONTRATS, PROJET DE RÉNOVATION DU GYM (119-001)

Octroi de différents contrats dans le cadre du projet d'amélioration du gym.

Le projet est financé par le programme TECQ de remboursement de la taxe sur l'essence.

2019-035

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER le contrat pour le sciage et la réparation du plancher de béton aux Entreprises Donald Bolduc Inc. au montant de 908,30 \$;

D'OCTROYER le contrat de modification de la ventilation et d'achat d'un nouveau thermostat à l'entreprise Icetec Climatisation Inc. au montant de 2 356 \$;

D'OCTROYER le contrat de modification de la plomberie et ajout d'un abreuvoir à l'entreprise Plomberie chauffage D. Roy Lyva au montant de 3 242 \$;



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

D'OCTROYER le contrat pour l'achat de l'équipement audio et vidéo à Tardif Électronique Inc. au montant d'environ 1 250 \$;

D'OCTROYER le contrat pour l'achat du plancher à l'entreprise Landmark Athletics au montant de 4 469 \$;

ADOPTÉE

5.6 RÉPARATION D'UNE POMPE ET TRAVAUX D'AUTOMATISATION AU POSTE DE POMPAGE DE LA RUE PRINCIPALE (EXX-005)

Travaux correctifs au niveau de l'automatisation et reconstruction d'une des pompes du poste de la rue Principale.

2019-036

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER le contrat de réparation de la pompe à l'entreprise CWA selon la proposition forfaitaire au montant de 5 495 \$ sans les taxes;

DE MANDATER la firme Baillargeon pour effectuer la réparation au niveau de la flotte de bas niveau et de la sonde de température. Les travaux sont estimés à moins de 1 000 \$.

ADOPTÉE

5.7 ABONNEMENT À SURVI-MOBILE

Mise en place du système d'alerte Survi-Mobile en remplacement de l'ancien système de téléavertisseurs pour les services de sécurité incendie et de premiers répondants.

2019-037

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la mise en place du système Survi-Mobile pour le service de sécurité incendie de la municipalité. Un frais de base non-récurrent de 1 250 \$ est exigé pour l'installation initiale du système et les frais d'abonnement mensuel sont de 8 \$ par pompier, soit 136 \$ / mois pour l'ensemble du service.

ADOPTÉE

6 URBANISME

Aucun dossier

7. RAPPORTS DES COMITÉ

Aucun dossier

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier et directeur général a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie conformément aux dispositions de 1022 et suivants du code municipal;

2019-038

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des taxes impayées;

D'ORDONNER la vente pour taxes des immeubles sur lesquels des taxes impayées n'ont pas été payées en tout ou en partie sur les immeubles suivants :

Matricule : 8698 84 0112, lot : 3 476 898, adresse : rue principale Ouest

Matricule : 8697 17 2386, lot : 3 476 767, adresse : 284 boul. Blais Ouest

DE DEMANDER au secrétaire-trésorier et directeur général de transmettre la présente résolution à la MRC de Montmagny afin que celle-ci procède, jeudi le 13 juin 2019, à la vente par enchères publiques des immeubles mentionnés ci-haut;

DE MANDATER le secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité à enchérir et acquérir ces immeubles au montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales (1038 C.M.).

ADOPTÉE

8.2 DRAGAGE DE LA MARINA

CONSIDÉRANT QU'un dragage dans l'enceinte de la marina de Berthier-sur-Mer est requis cette année;

CONSIDÉRANT QUE l'émission du certificat d'autorisation nécessite que la municipalité de Berthier-sur-Mer atteste que la réalisation du dragage ne contrevient à aucun règlement municipal;

2019-039

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :
D'ATTESTER que la réalisation du dragage ne contrevient à aucun règlement municipal.

ADOPTÉE

8.3 SÉCURITÉ CIVILE, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

2019-040

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
DE PRÉSENTER une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;

D'ATTESTER QUE la municipalité se regroupera avec les municipalités locales de Saint-Just-de-Bretenières; Lac-Frontière; Saint-Fabien-de-Panet; Sainte-Lucie-de-Beaugard; Sainte-Apolline-de-Patton; Saint-Paul-de-Montminy; Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud; Notre-Dame-du-Rosaire; Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud; Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

D'AUTORISER Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et à attester que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

9. CORRESPONDANCE

9.1 DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB NATATION MONTMAGNY

Demande de commandite du Club de natation de Montmagny dans le cadre de leur campagne de financement annuelle.

CONSIDÉRANT QUE huit jeunes de Berthier-sur-Mer sont inscrits au club.

2019-041

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

D'OCTROYER une contribution de 200 \$ au Club de natation Montmagny pour
l'activité de financement le Nage-o-thon.

ADOPTÉE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Commentaires de citoyens au sujet de dépôts de bran de scie provenant de l'usine Top-Bedding. Le secrétaire d'assemblée précise que l'entreprise est à compléter le processus d'approbation environnementale, qu'une visite de l'usine sera organisée prochainement pour les conseillers et qu'un suivi sera ensuite fait à la population.

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19 h 38.

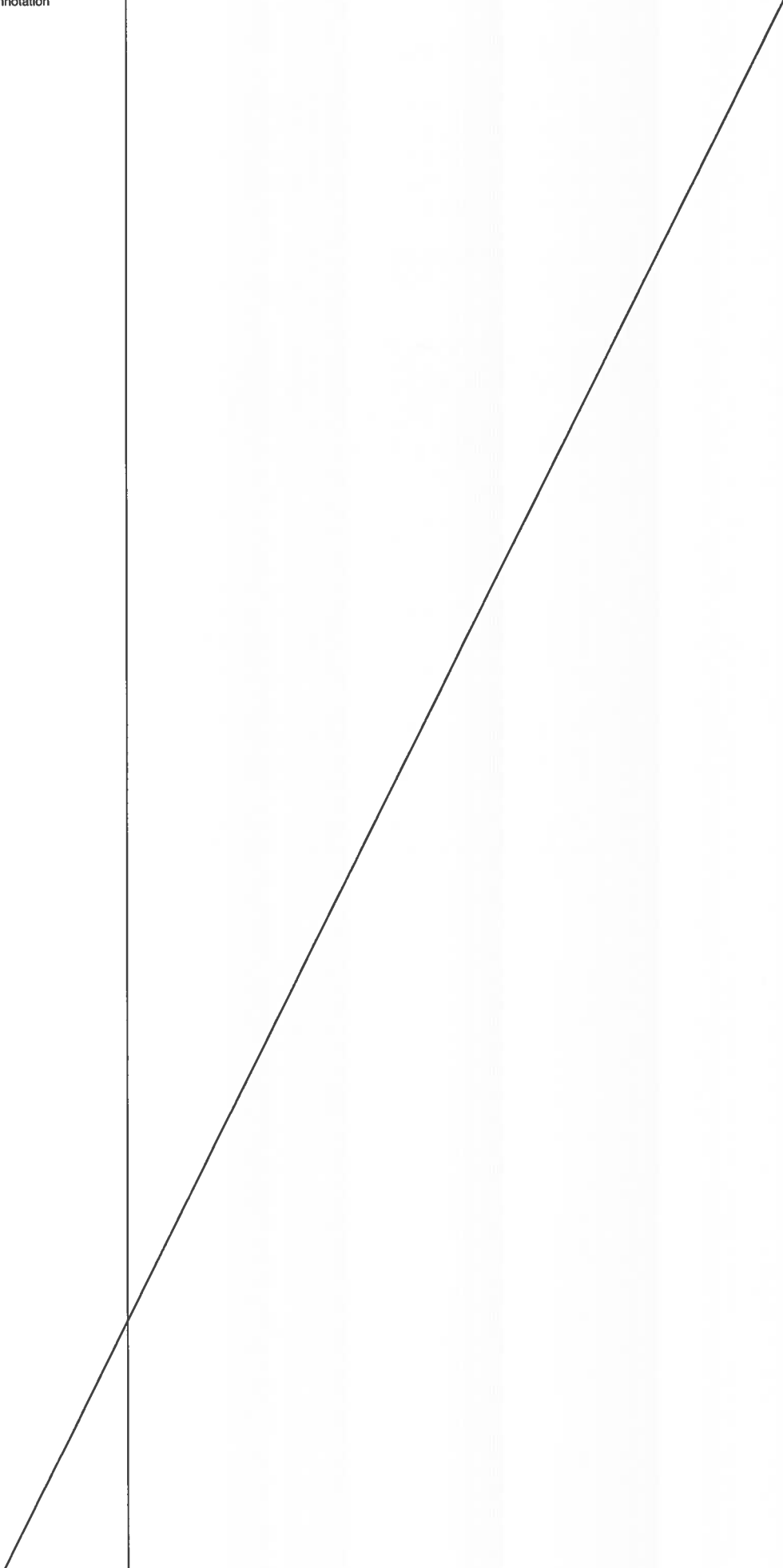
Président :

Secrétaire d'assemblée :



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**
Page laissée intentionnellement vide

N° de résolution
ou annotation



Page laissée intentionnellement vide

Page 380 Séance du 4 mars 2019



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

RÉSOLUTION 2019-033 - ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER**

RÈGLEMENT NUMÉRO 320

RÈGLEMENT NUMÉRO 320 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Avis de motion :	4 février 2019
Présentation du projet de règlement :	4 février 2019
Adoption par résolution (2019-033) :	4 mars 2019
Avis public d'entrée en vigueur :	5 mars 2019

CONSIDÉRANT l'article 433.1 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime opportun d'adopter un règlement déterminant les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 4 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 320 a été présenté par Marie Tanguay, conseillère au siège n°6, le 4 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 320 a été adopté par résolution (2019-033) à séance du Conseil municipal tenue le 4 mars 2019.

LE CONSEIL DÉCRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement numéro 320 sur les modalités de publication des avis publics* ».

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

ARTICLE 3 : PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

La publication d'un avis public donné pour des fins municipales se fait aux endroits suivants :

- au babillard extérieur situé au bureau municipal ;
- sur le site internet de la Municipalité à l'adresse : berthiersurmer.ca/municipalite/avis-publics/ .

ARTICLE 4 : PUBLICATIONS ADDITIONNELLES

Le présent règlement n'a pas pour effet d'empêcher la municipalité de Berthier-sur-Mer de publier également un avis public dans un journal ou à tout autre endroit ou par tout autre mode qu'elle estime approprié compte tenu des circonstances.

ARTICLE 5 : PORTÉE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'applique à tout avis public y compris un avis donné en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*.



N° de résolution
ou annotation



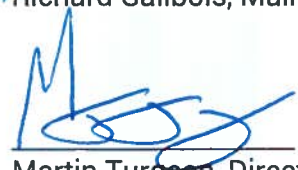
Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BERTHIER-SUR-MER, ce 4^e jour du mois de mars 2019


Richard Galibois, Maire


Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier